



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES


Luxembourg, le ²⁹ octobre 1998

Cour Internationale de Justice
Palais de la Paix
à l'attn. de M. le Greffier
NL-2517 KJ LA HAYE

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre no 99922 du 13 octobre 1998 concernant le Différend relatif à l'immunité de juridiction d'un rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme. Le Luxembourg soutient pleinement la position exprimée par les Etats membres de l'Union Européenne qui ont fait parvenir des exposés écrits à la Cour mais n'envisage pas de présenter un exposé oral.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.


Paul Steinmetz

Directeur des Affaires juridiques